

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
Sous direction des ressources humaines de la magistrature  
Département du statut, de la déontologie  
et des affaires générales – A3  
Section du recrutement, de la formation  
et des affaires générales – S2  
N° téléphone : 01.44.77.71.75  
N° télécopie : 01.44.77.22.11  
Mèl : dsj/sdrhm/a3/s2

PARIS, LE 31 AOUT 2009

Circulaire  Note

*Date d'application : immédiate*

**LE MINISTRE D'ÉTAT**  
**GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS**

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près la dite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel  
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

**POUR ATTRIBUTION**

Note N° : SJ-09-304-A3/31.08.09  
Référence de classement : A3\_recrutement\_concours/examineurs/  
note 2009 examineurs complementaires.doc  
Mots clés : ENM – examineurs spécialisés adjoints  
Titre détaillé : nomination des examineurs spécialisés adjoints  
Texte(s) source(s) : décret 72-355 du 4 mai 1972 modifié articles 19, 32 et 32-6  
Texte(s) abrogé(s) :  
Publication : BO  JO   
INTERNET  et  
INTRANET  temporaire jusqu'au 31 mars 2010

**MODALITES DE DIFFUSION**

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le **31 AOUT 2009**

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Le ministre d'Etat  
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

**DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES**

à

**SOUS-DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MAGISTRATURE**

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près la dite cour

**DÉPARTEMENT DU STATUT, DE LA DÉONTOLOGIE  
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES - A3 -**

Section du recrutement, de la formation  
et des affaires générales

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Réf : PP/A3-recrutement\_concours  
/examineurs/  
note 2009 examineurs complementaires.doc

Messieurs les présidents des tribunaux supérieurs d'appel  
Messieurs les procureurs de la République près lesdits tribunaux

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

**Objet : concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature  
Examineurs spécialisés adjoints**

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 28 août 2009 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature.

**P/Le Directrice des services judiciaires empêchée  
Le Chef du service des ressources humaines**

**Xavier TARABEUX**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

## ARRÊTÉ

*portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury  
des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature*

**La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés**

- Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;
- Vu l'arrêté du 07 avril 2009 portant nomination du président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour la session 2009 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature :

Madame Florence Béclier, substitue du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Melun ;  
Monsieur Bernard Chemin, vice-président du tribunal administratif de Bordeaux ;  
Madame Béatrice Duvert, conseillère au tribunal administratif de Bordeaux ;  
Madame Isabelle Gardrat Dumont, juge au tribunal de grande instance de Pau ;  
Monsieur Olivier Gosselin, premier conseiller à la cour administrative d'appel de Bordeaux ;  
Madame Laurence Guibert, vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre ;  
Monsieur Pierre Larroumec, vice-président du tribunal administratif de Bordeaux ;  
Madame Bénédicte Martin, Première conseillère au tribunal administratif de Bordeaux ;  
Monsieur Dominique Naves, premier conseiller et rapporteur public au tribunal administratif de Bordeaux ;  
Madame Marie-Paule Regnault épouse Lugbull, juge au tribunal de grande instance de Caen chargée du tribunal d'instance de Vire ;  
Monsieur Guy Scoffoni, professeur à la faculté de droit d'Aix-en-Provence ;  
Monsieur Thierry Vignal, professeur à l'université de Cergy-Pontoise.


### Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le **31 AOUT 2009**

La ministre d'Etat,  
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés  
par délégation, la directrice des services judiciaires

~~La Directrice des services judiciaires empêchée~~  
Le Chef du service des ressources humaines



**Xavier TARABEUX**